

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SÉANCE DU 24 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre du mois de mai, à neuf heures quinze, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Présents :**

**- Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Michel BONNET (suppléant de M. Bernard MIRAMOND), Jean-Michel BOUAT, Jean-Luc CANTALOUBE, Michel FRANQUES, François BONO (suppléant de Mme Michèle VINCENT), Pierre CALMELS.

Mmes Eva GERAUD, Nadia OULD AMER, Régine MASSOUTIE-GIRARDET (suppléante de M. Serge SERIEYS).

**- Membre de droit :**

M. François-Xavier LAUCH, préfet du Tarn.

**- Membres à voix consultative :**

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental, MED-LCL Simon FAJON, médecin-chef par intérim, CNE Jacques SALVADOR, LTN Yannick FERRIE, ADJ Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), M. Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

**Participent à la séance :**

M. Franck DORGE, directeur de cabinet du préfet du Tarn.

M. Benoit CUBAYNES, payeur départemental.

LCL Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations.

Mme Laëtitia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux.

**Absents excusés :**

MM. Alain GLADE, Jean-Luc ALIBERT, Lucien BIAU, Gérard PORTES.

Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Florence BELOU, Marie MILESI.

COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint.

CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.

CNE Jean-Jacques DARGET.

**Secrétaire :** Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 11 / pouvoirs : 0 / votants : 11.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 6.

Date de la convocation : 12 mai 2023.

**RAPPORT N°037/CA-05/2023**

**OBJET : Programme de construction du centre de secours principal de Castres et du Groupement Sud – intégration de cinq orientations d'intérêt environnemental au projet**

Par délibération du 16 juin 2021, le conseil d'administration a décidé de valider le projet de construction du centre de secours principal de Castres et du Groupement Sud, pour une enveloppe envisagée à hauteur de 8 200 000 €. En suivant, le bureau du conseil d'administration réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2021 a procédé à l'attribution du marché n°2021-05, passé sous la forme d'une procédure formalisée, portant convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la société THEMELIA. Le 1<sup>er</sup> décembre 2022, le bureau du conseil d'administration a chargé l'équipe ALLIAGE / INSE / CET INFRA / ETB de la maîtrise d'œuvre après concours.

Parallèlement, THEMELIA a établi un calendrier pluriannuel prévisionnel de l'opération. Afin d'assurer lisiblement le suivi budgétaire de celle-ci, le conseil d'administration a ouvert une autorisation de programme (référéncée AP26) lors de sa séance du 21 mars 2023, établie ainsi :

AP 26	Montant global	Crédits de paiements (indicatif)			
		2023	2024	2025	Exercices suivants
Construction du CSP Castres et groupement sud	8 200 000,00 €	760 000,00 €	4 900 000,00 €	2 450 000,00 €	90 000,00 €

Lors d'une réunion du 11 mai 2023 en présence de la maîtrise d'ouvrage déléguée, le président a retenu des orientations nouvelles en faveur du développement durable pour ce projet, dans la droite ligne des préconisations formulées par la commission technique du jury du concours de maîtrise d'œuvre le 1<sup>er</sup> décembre 2022. L'avant-projet sommaire intégrera donc :

- la mise en place d'une installation photovoltaïque destinée à une production électrique en autoconsommation (95 k€ HT) ;
- l'installation d'une pompe à chaleur (PAC) air-eau en lieu et place du chauffage au gaz initialement prévu (surcoût : 166 k€ HT) ;
- l'installation d'un dispositif de production d'eau chaude solaire (18 k€ HT) ;
- la récupération des eaux pluviales de toiture afin d'alimenter une réserve d'une capacité de 10 m<sup>3</sup> utilisable pour le lavage des véhicules (15 k€ HT) ;
- l'extension de la VMC double-flux à l'ensemble des locaux (surcoût : 30 k€ HT).

Ces orientations présentent un intérêt environnemental certain, et permettent d'inscrire le projet dans la démarche « bâtiment durable Occitanie - BDO » (label bronze envisagé *a minima*).

En phase de l'avant-projet définitif, il conviendra d'envisager de réajuster l'autorisation de programme précédemment validée (AP26) au montant nécessaire. Notons que, au-delà du surcoût de 390.000 € TTC qu'elles représentent, certaines de ces orientations devraient pouvoir être éligibles à des subventions (en cours d'étude).

(...)

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- d'autoriser la maîtrise d'œuvre à intégrer dans le projet de construction du centre de secours principal de Castres et du Groupement Sud les éléments nouveaux suivants :
  - mise en place d'une installation photovoltaïque destinée à une production électrique en autoconsommation ;
  - installation d'une pompe à chaleur (PAC) air-eau en lieu et place du chauffage au gaz initialement prévu ;
  - installation d'un dispositif de production d'eau chaude solaire ;
  - récupération des eaux pluviales de toiture afin notamment d'alimenter une réserve utilisable pour le lavage des véhicules ;
  - extension de la VMC double-flux à l'ensemble des locaux.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
**Engagement - Cohésion - Efficacité**